COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA CCNS

DU 14 octobre 2020 - 18 H 00

SALLE LE CHIFFON ROUGE - FLIXECOURT

Etaient présents :

Mmes BENEDINI, DUFRENOY, CHEVALIER, LEBRUN, PRUVOST, ROUSSEL, SOUILLARD, DE ALMEIDA, MINET, LICOUR, CARLIER, CERNEY, CAGE,

Mrs PINCHON, LEITAO, HERBETTE, MOREL, FOURCROY, VIGNON, DELASSUS, POISSON, DELFOSSE, MARECHAL, , LOGNON, DELAFOSSE, GUILLOT, MAUGER, CAREPENTIER, BEC, FRANCOIS, WALIGORA, TIRMARCHE, OLIVIER, DELVILLE, PARMENTIER, DELATTRE, BOULLET, BOULARD, DUCROTOY, GROSSEL, LECLERC,

Etaient absents, excusés :

Mme DIRUY, LEMAIRE

Mrs, GOURGUECHON, GACQUER, ALEXANDRE, LEULIER, GAILLARD, COLOMBEL, MADANI-BUTIN, BLAIZEL, BELLAREDJ, HENRY, CARLE, LEBLANC JM.

Secrétaire de séance : M PINCHON

Monsieur le Président ouvre la séance, expose l'ordre du jour de cette réunion.

A l'unanimité des membres Monsieur PINCHON est désigné secrétaire de séance du présent Conseil Communautaire.

A l'unanimité des membres le compte rendu de la réunion de Conseil Communautaire du 16 septembre 2020 est approuvé.

ETAT DES DEPENSES ET RECETTES REALISEES DU 16 SEPTEMBRE AU 14 OCTOBRE 2020

Monsieur FRANCOIS présente l'état des dépenses et recettes réalisées du 16 septembre au 14 octobre 2020 se présentant comme suit :

BUDGETS	SECTIONS	Dépenses et recettes réalisées
		entre le 16.09 et le 14.10
PRINCIPAL	Fonctionnement et investissement	Dépenses 611 720 €
		Recettes 954 930 €
SPANC	Fonctionnement et investissement	Dépenses 1 635 €
		Recettes – 840 € (annulatifs de
		titres)
ATELIER RELAIS	Fonctionnement et investissement	Dépenses 85 350 €
		Recettes 102 445 € (loyers)
PAHVAN	Fonctionnement et investissement	Dépenses 8 500 €
		Recettes 0
CENTRE AQUATIQUE	Fonctionnement et investissement	Dépenses 760 565 €
		Recettes 1 405 510 € (écriture au
		1068 affectation du résultat)
ZAC 1	Fonctionnement et investissement	Dépenses 48 310 €
		Recettes 0
LOTISSEMENT ZAC 2	Fonctionnement et investissement	Dépenses 1 835 €
		Recettes 0

La situation de trésorerie au 14 octobre 2020 est de 11 145 670 € (encaissement vente ELCIMAI à hauteur de 5 319 660 €).

Monsieur DELATTRE demande « si les recettes de la vente ELCIMAI se trouvent bien dans le budget lotissement ZAC 2 car dans ce cas, comptablement, il est impossible de toucher à ces produits ». Monsieur LOGNON confirme que « comptablement on ne peut y toucher mais ces fonds se trouvent en trésorerie ; la CCNS dégageant par ailleurs des excédents ».

CENTRE AQUATIQUE INTERCOMMUNAL – PROJECTION D'OUVERTURE

Au regard de la situation sanitaire liée au COVID19, deux solutions sont envisageables concernant l'ouverture du centre aquatique intercommunal en cours d'achèvement :

• 1^{ère} solution :

Une ouverture complète de l'établissement avec une estimation d'environ 50% de fréquentation. Dans cette hypothèse la subvention d'équilibre passerait à 650 304 € sur l'année N soit un surcoût de 15 870 €/mois par rapport au coût d'exploitation initialement envisagé.

• 2^{ème} solution :

Une ouverture de l'établissement en mode dégradée avec la fermeture de certains espaces, la réduction de plages horaires d'ouverture. La subvention d'équilibre passerait dans ce cas de figure à 589 665 € sur l'année N soit un surcoût de 10 817 €/ mois.

La conférence des Maires propose une ouverture complète de l'établissement (solution 1)

A l'unanimité par **DELIBERATION 1**, le Conseil Communautaire approuve cette proposition.

PLUI VAL DE NIEVRE ET OUEST AMIENS

A l'unanimité par **DELIBERATION 2**, le Conseil Communautaire approuve le lancement de la procédure de modification du PLUI du Val de Nièvre, répondant ainsi au recours gracieux émis par Madame la Préfète en date du 20 août 2020.

Dans un deuxième temps il aura lieu également de diligenter une procédure de modification du PLUI OUEST Amiens afin de rectifier certaines erreurs matérielles constatées sur ce nouveau document d'urbanisme.

FRICHE MFDS

Conformément aux engagements antérieurement pris, la CCNS va procéder à l'acquisition du site MFDS en application de l'ordonnance rendue par Monsieur le Juge Commissaire.

D'autre part, par **DELIBERATION 3**, le Conseil Communautaire approuve la signature d'une convention entre la Communauté de Communes Nièvre et Somme et la Commune de BERTEAUCOURT LES DAMES ; Convention au terme de laquelle les engagements financiers des deux partenaires seront précisés pour mener à bien ce projet de réhabilitation globale de la friche industrielle dite MFDS.

D'autre part, Monsieur le Président informe les membres du Conseil Communautaire d'une prochaine rencontre qui aura lieu avec l'établissement public foncier du Nord Pas de Calais dans l'optique de l'extension de ses compétences à la Somme et éventuellement à la Picardie.

Au cours de cette réunion, seront étudiées les possibilités d'intervention de l'EPF sur la friche MFDS.

Il souligne que cette extension de compétence de l'EPF, pris par arrêté préfectoral (s'agissant d'un EPF d'ETAT), aurait pour conséquence l'instauration d'une fiscalité ad hoc s'appliquant sur le foncier bâti de l'ordre de 4 à 5 € en plus par an pour les foyers redevables.

Extension de la crèche de FLIXECOURT

Il est proposé une extension de la crèche de FLIXECOURT avec un agrément porté à 32 places au lieu de 22 actuellement.

Ce coût de travaux est estimé à 102 699.13 € HT.

Une participation de la CAF à hauteur de 80 % étant envisagée ainsi qu'une participation de la commune de FLIXECOURT à hauteur de 10 000 €.

Le Conseil Communautaire par **DELIBERATION 4**, approuve cette proposition.

RAM DE VIGNACOURT

Parallèlement à l'extension des capacités de la crèche de FLIXECOURT, le RAM actuellement positionné à FLIXECOURT serait dorénavant localisé à VIGNACOURT. Le coût de ce nouvel aménagement est estimé à 70 000 € HT ; une subvention du Département à hauteur de 17 500 € étant envisagée ainsi qu'une participation de la commune de VIGNACOURT à hauteur de 7 000€.

Le solde résiduel de cette opération soit 45 500 € sera réglé par la commune de VIGNACOURT et intégralement compensé par la Communauté de Communes Nièvre et Somme via une participation financière répartie sur 10 années.

A l'unanimité par **DELIBERATION 5**, le Conseil Communautaire approuve cette proposition. Monsieur le Président indique qu'au regard de ces projets nouveaux, la CCNS sera dotée, sur son territoire, d'une capacité d'accueil en crèche de 129 places.

<u>ADS – ADHESION DE NOUVELLES COMMUNES</u>

Suite à l'approbation des PLUI du Val de Nièvre et de l'Ouest Amiens il y a lieu d'intégrer de nouvelles communes au dispositif d'instruction des actes (ADS).

Ces communes sont les suivantes :

- BOUCHON
- BOURDON
- CAVILLON
- FOURDRINOY
- FRANQUEVILLE

- FRANSU
- LANCHES ST HILAIRE
- LE MESGES
- PERNOIS
- RIBEAUCOURT
- SOUES
- SURCAMPS
- VAUCHELLES LES DOMART
- YZEUX

A partir de 2020 la répartition entre les Communautés de Communes adhérentes au service s'effectue à partir du potentiel fiscal agrégé.

Le nombre d'équivalent acte et à fortiori, le nombre de communes instruites n'a donc plus d'incidence sur le coût final payé par la CCNS, estimé aujourd'hui à 102 278 €.

A l'unanimité par **DELIBERATION 6**, le Conseil Communautaire approuve cette proposition.

CHARTE DU RESEAU LECTURE

La nouvelle charte du réseau de lecture public intercommunal sera présentée aux 17 Maires concernés par ce dispositif et à la Commission culturelle lors d'une prochaine réunion qui se tiendra le 21 octobre 2020 à 17h00 dans les locaux de la Communauté de Communes Nièvre et Somme à PICQUIGNY.

<u>AUDIT DU RESEAU DE LECTURE PUBLIQUE</u>

A l'unanimité par **DELIBERATION 7**, le Conseil Communautaire approuve la réalisation d'un audit sur l'ensemble du réseau de lecture public intercommunal.

Cette action est estimée à 30 000 € HT. La DRAC apportant son financement à hauteur de 100 % dans le cadre du plan national pour la lecture actuellement déployé.

CAJ – CONVENTION PEP 80

A l'unanimité par **DELIBERATION 8**, le Conseil Communautaire approuve la signature

d'une convention avec l'association PEP 80 pour l'organisation du CAJ intercommunal

d'octobre 2020. Le coût total de cette action est estimé à 19 100 €.

Madame BENEDINI précise que 50 jeunes sont inscrits à ce jour.

M. le Président indique par ailleurs qu'il y aura lieu, dès 2021, de déployer une antenne du

CAJ intercommunal sur l'ex Val de Nièvre afin que cette action puisse au mieux irriguer le

territoire fusionné.

REPRESENTANTS SOMME PATRIMOINE

A l'unanimité par **DELIBERATION 9**, le Conseil Communautaire désigne délégués

représentants la CCNS auprès de Somme Patrimoine :

<u>Titulaire</u>: Monsieur Philippe FRANCOIS

Suppléant : Madame Annick LEMAIRE

PROJET TOURISTIQUE

Par **DELIBERATION 10**, le Conseil Communautaire approuve la réalisation de

l'aménagement numérique du Moulin Basile à FLIXECOURT pour un coût total HT estimé à

100 000 € ; une participation du Département étant attendue à hauteur de 25 000 € dans

le cadre de l'appel à projet qui sera acté à partir du 16 novembre 2020.

Par **DELIBERATION 11**, le Conseil Communautaire approuve par ailleurs les

aménagements de loisirs qui seront développés par la CCNS dans les communes

volontaires de moins de 350 habitants.

Le coût total HT de cette action est estimé à 341 411 € dans l'hypothèse où les 14

communes concernées adhèrent à ce dispositif.

7

Les subventions attendues sont les suivantes :

<u>Département</u>: 85 000 €

DETR 2021 : 102 423 €

Monsieur LOGNON indique « qu'en 2022, les 22 communes qui ne pourront bénéficier de ces aires de loisirs, se verront allouer une compensation identique dans le cadre de la dotation de solidarité ».

QUESTIONS DIVERSES

1. Pôle métropolitain du Grand Amiénois : Commissions

Par **DELIBERATION 12**, le Conseil communautaire désigne les délégués représentant la Communauté de Communes Nièvre et Somme au sein des commissions du Pôle métropolitain du Grand Amiénois, comme suit :

Commission PCAET et Transition écologique

Sont désignés membres de cette commission :

- M Michel HENRY
- Mme Catherine BENEDINI
- M Jean Philippe DELFOSSE
- M Gilles DELATTRE
- Commission Administration générale

Sont désignés membres de cette commission :

- M Philippe FRANCOIS
- M Didier LEBLANC

• Commission Développement économique et Emploi insertion

Sont désignés membres de cette commission :

- Mme Annick LEMAIRE
- M Gilles DELATTRE
- M Ghislain TIRMARCHE
- M Jean Luc HERBETTE
- Commission SCOT et urbanisme

Sont désignés délégués de la CCNS membres de cette commission :

- M Michel HENRY
- Mme Catherine BENEDINI
- Mme Maryline PRUVOST
- M Patrick GAILLARD
- Commission Tourisme

Sont désignés membres de cette commission :

- Mme Annick LEMAIRE
- M Dominique MOREL
- M Philippe FRANCOIS
- Commission Mobilité
- Sont désignés membres de cette commission :
- M Jean Philippe DELFOSSE
- M Anthony DELASSUS
- M Gérald BEC
- M Manuel GUILLOT
- Commission Aménagement durable, Grand projets et Santé

Sont désignés membres de cette commission représentant ainsi la CCNS :

- Mme Sylvette CHEVALIER
- M Anthony DELVILLE
- M Éric OLIVIER
- Mme Sylvie DE ALMEIDA

2. Régularisation des délégués au Pôle Métropolitain – Représentants à l'ADUGA

Par **DELIBERATION 13**, sont désignés délégués de la CCNS, représentant le Pôle métropolitain au sein de l'ADUGA :

- Monsieur DELFOSSE titulaire
- Madame LEMAIRE suppléante

COMMISSION TRINOVAL

S'ajoute aux membres des commissions déjà désignés, les membres représentants la CCNS au sein de TRINOVAL dans les commissions suivantes :

COMMUNICATION	M. Jean Luc HERBETTE
	M. Manuel GUILLOT
TRAITEMENT	M. Jean Luc HERBETTE
FINANCES	M. Philippe FRANCOIS
COLLECTE PORTE A PORTE	
PROSPECTIVE	M. Claude FOURCROY
	M. PHILIPPE DELAFOSSE
DECHETERIE	M. Antony DELVILLE

3. Situation sanitaire:

Monsieur le Président indique qu'au regard de la situation sanitaire actuelle, certaines réunions devront fort probablement être annulées d'ici la fin de l'année, notamment les Conférences des Maires.

Par conséquent, les questions habituellement examinées en Conférences des Maires seront soumises à l'examen direct des membres du Conseil Communautaire.

4. Divers:

Monsieur DELAFOSSE demande si l'installation du RAM à Vignacourt ne va pas porter préjudice aux assistantes maternelles de Flixecourt. Monsieur LOGNON indique qu'après vérifications, en réalité très peu d'assistantes maternelles de Flixecourt fréquentent actuellement le RAM.

Monsieur GUILLOT demande si les emplois verts interviennent actuellement sur la démolition dans le cadre du chantier de réhabilitation de la maison éclusière à Picquigny. Monsieur FRANCOIS indique qu'ils n'interviennent absolument pas ; la démolition ayant été confiée à l'entreprise DEMOLAF dans le cadre des marchés publics lancés.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance à 19 h 30.

++++